



MOSELLE FIBRE

Objet : Mise à jour du tableau des emplois

<p align="center">BUREAU DU 28 MARS 2023 DELIBERATION N° BD 2023-253</p>

Le 28 mars 2023, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président.

Etaient présents : M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Denis BAUR, M. Roland KLEIN, M. Frédéric LEVEE, M. Jean MARINI, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Jean-Luc SACCANI, M. Philippe SCHOTT, M. Pierre TACCONI, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Etaient absents/excusés : M. Jérôme END, M. Alain PIERROT, M. Rémy SADOCCO, M. David SUCK, M. Bernard TREUVELOT, M. Patrick WEITEN.

Délégations de vote :

M. Bernard TREUVELOT donne pouvoir à M. Jean-Paul DASTILLUNG

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Bureau. Monsieur Patrick RISSER a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

VU le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) et notamment ses articles L.332-8 à L.332-14, L.332-24 à L.332-26 ; L.352-4 et L.352-5 ;

VU les statuts du Syndicat Mixte MOSELLE FIBRE ;

VU le rapport n° BR 2023-253 présenté lors du Bureau du 28 mars 2023 ;

CONSIDERANT pour la filière administrative :

- la suppression d'un poste à temps non complet pour assurer les missions de suivi de la paie au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe de catégorie B (quotité de 21,67 heures par mois, soit 5 heures hebdomadaire) ;
- la transformation d'un emploi d'attaché territorial permanent à temps complet pour le poste de chef de service Achat Public en un emploi d'attaché principal territorial permanent à temps complet ;
- la suppression d'un emploi non permanent d'adjoint administratif à temps complet ;

CONSIDERANT pour la filière technique :

- la suppression de deux emplois de technicien non permanents à temps complet ;
- la création d'un emploi de technicien territorial permanent à temps complet pour le poste de conseiller technique aux raccordements fibre / analyse SIG et SI, dont les missions sont les suivantes :

- Apporter les réponses aux demandes spécifiques des habitants, par courrier, mail ou appel téléphonique ;
 - Informer et accompagner les particuliers, dans leurs démarches pour avoir accès au FTTH ;
 - Accompagner les particuliers sur le terrain lorsque la situation le nécessite ;
 - Traiter les problématiques en faisant le lien avec Moselle Numérique et les opérateurs ;
 - Etablir et maintenir à jour la liste des tickets en lien avec les agents en charge du standard téléphonique ;
 - Contrôler le bon état du réseau (boîtiers de protection d'épissure, câbles, points de mutualisation) ainsi que le bon état de l'infrastructure (ouverture des chambres et aiguillage du point de branchement optique jusque dans le local à desservir), le cas échéant ;
 - Importer, traiter et intégrer des bases de données versées par des tiers (délégataires, EPCI, communes, etc.) ;
 - Animer les réunions de suivi avec les exploitants dans le cadre de l'intégration des bases de données (Gr@ce THD, ...) ;
 - Effectuer toutes opérations d'analyses des bases de données nécessaires au suivi des délégataires ;
 - Consolider le SIG de MOSELLE FIBRE ;
 - Permettre la visualisation du SIG et les exports graphiques demandé par son responsable ;
 - Rendre compte de l'avancement et des difficultés rencontrées.
- la transformation d'un emploi d'ingénieur territorial permanent à temps complet pour le poste de Chef de projet Vidéoprotection en un emploi de technicien principal de 1^{ère} classe territorial permanent à temps complet ;

CONSIDERANT la possibilité de pourvoir ces emplois par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction publique.

CONSIDERANT la proposition de tableau mis à jour :

Cadres d'emplois territoriaux par filière (emplois permanents)	Catégorie	Grade	Durée hebdomadaire de travail	Effectifs budgétaires	Fondement (si l'emploi peut être pourvu par le recrutement d'un agent contractuel)
<u>ADMINISTRATIVE</u>					
Attachés	A	Attaché principal	35 H	2	Art. L332-8 du CGFP
		Attaché	35 H	3	
Rédacteurs	B	Rédacteur	35 H	1	
Adjoints administratifs	C	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35 H	1	
		Adjoint Administratif	35 H	4	
<u>TECHNIQUE</u>					
Ingénieurs	A	Ingénieur principal	35 H	2	Art. L332-8 du CGFP
		Ingénieur	35 H	7	
Techniciens	B	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	35 H	1	
		Technicien principal de 2 ^{ème} classe	35 H	1	
		Technicien	35 H	7	
TOTAL				29	
Cadres d'emplois territoriaux par filière (emplois non permanents)	Catégorie	Grade	Durée hebdomadaire de travail	Effectifs budgétaires	Fondement (si l'emploi peut être pourvu par le recrutement d'un agent contractuel)
<u>ADMINISTRATIVE</u>					
Adjoints administratifs	C	Adjoint administratif	35 H	5	Art. L332-24 à L332-26 du CGFP
TOTAL				5	

LE BUREAU, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **ADOpte** la modification du tableau des emplois ainsi proposée ;
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 15

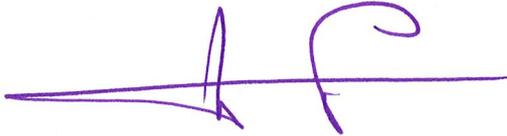
Adopté par : 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

Pour extrait conforme,

Le Président

A purple ink signature consisting of a long horizontal line with a vertical stroke and a large loop on the right side.

Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire

A purple ink signature consisting of a large, sweeping oval shape with a vertical stroke and a small loop on the right side.

Patrick RISSER